



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E139584

VALABLE JUSQU'AU 07/07/2025

ÉDITÉ LE 28/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2014

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 19/07/2023
29 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS

Siret : 803 449 636 00031

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 3307380

Assurance Responsabilité Travaux :

VHV FR11-RCD25P00190

Assurance Responsabilité Civile :

VHV FR11-RCD25P00190

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/03/2024

Raison sociale : ARTIS BATIMENT

76 RUE ALBERT EINSTEIN
72000 LE MANS

Téléphone : 02 85 85 96 56

Portable : 06 65 27 26 75

Fax :

Site Internet : <https://artis-batiment.fr/>

E-mail : v.sauda@artis-batiment.fr

Responsabilité légale :

GASNIER VINCENT CO-GÉRANT / OUARTI CHRISTOPHE CO-GÉRANT / SAUDA VINCENT CO-GÉRANT

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	08/07/2021
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	23/06/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/06/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	20/01/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/01/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	23/06/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.